

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 24 juin 2021, Salle de gym Collège Le Suchet, 20h15

Monsieur Claude GAULIS, Président, souhaite la bienvenue à l'ultime séance du Conseil communal de cette législature. Il informe que selon les nouvelles directives Covid, le port du masque n'est pas obligatoire étant donné l'espace suffisant de la salle, mais recommandé lors de déplacements. Respirons l'Oxygène des Alpes. Il ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Pascal BRUGGER, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Jean-Blaise CLAPASSON, Théophile CUCHE, Joao DA COSTA ALVES, Brock FIEDLER, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Marc GUERIN, Laurence HABEGGER, Blaise HEFTI, Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Nathalie JAEP, Julia LÖFSTEDT, Ian MAC DONALD, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Christoph OTT (2^{ème} appel), Fabian PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Serge PFISTER HAZENBERG, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC-STANOJEVIC, Marie-France BRIDE, Joao CARDOSO, Bertrand CHAUVY, David CORREIA, Jean-Luc FRIEDRICH, René PAVILLARD, Yanick PERRIN, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE.

Absents : Madame Eve WIDMER

Le premier appel fait constater la présence de 33 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2021

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture.

Ce dernier ne suscite aucune remarque particulière et peut être considéré comme approuvé avec remerciements à la Secrétaire pour sa rédaction.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture.

Ce dernier ne fait l'objet d'aucune intervention et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Aucune.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 4 personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Messieurs

Pierre André FATTON

Anthony BABIN

Herbert WILKE

Ikuo YABATA

NAISSANCES

C'est avec joie que Monsieur le Président souhaite la bienvenue à un nouveau-né. Il s'agit de :

Néilio SAGI

Félicitations aux heureux parents.

REPRÉSENTATIONS

Le 26 mars dernier, Monsieur le Président a eu le plaisir de représenter le Conseil communal à l'occasion de l'Assemblée de la Paroisse protestante Les Ormonts-Leysin à Vers-l'Eglise.

VOTATIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer le 13 juin dernier, par votation, sur 5 objets fédéraux. La participation pour Leysin s'est élevée à 58% et les résultats ont été les suivants :

	Initiative populaire du 18 janvier 2018 « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »	Initiative populaire du 25 mai 2018 « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »	Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)
Electeurs inscrits			
Bulletins rentrés	845 (58,04%)	846 (58,10%)	840 (57,69%)
OUI	253 (30,82%)	299 (36,29%)	564 (69,29%)
NON	568 (69,18%)	525 (63,71%)	250 (30,71%)

	Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2)	Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)
Electeurs inscrits		
Bulletins rentrés	844 (57,97%)	839 (57,62%)
OUI	486 (58,13%)	498 (61,71%)
NON	350 (41,87%)	309 (38,29%)

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE 2020

Le rapport de la Commission des finances ayant été envoyé par courriel à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera pas donné lecture étant donné sa longueur, sauf si quelqu'un en fait expressément la demande. Ce dernier propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

En raison de divers faisceaux de circonstances, le rapport de la Commission de gestion n'a été adressé à tous les conseillères et conseillers que vendredi dernier. Monsieur le Président regrette, pour sa part, que ce dernier n'ait pu être envoyé avant les séances de partis. Il rappelle qu'il n'existe pas de délai obligatoire pour la transmission des rapports mais souhaite que cette situation soit évitée autant que possible à l'avenir.

Le rapport de la Commission de gestion propose à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis relatif aux comptes 2020 qui sont :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés.

Ces dernières sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

Il poursuit avec les conclusions du préavis relatif à la gestion 2020 qui sont :

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Ces dernières sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie la Municipalité ainsi que l'administration pour les dossiers bien documentés et le travail fourni.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 4/2021 : CAUTIONNEMENT COMMUNAL DES PRÊTS POUR LA CONSTRUCTION DU TÉLÉSIÈGE « CHOULET – CRÊTE DU FER »

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN donne lecture de sa prise de position :

Selon le dictionnaire, le mot cautionner a plusieurs sens. Il peut s'agir de répondre de la solvabilité de quelqu'un. Mais cela peut aussi signifier « Donner son appui, son approbation... ». Je pense que l'on ne peut dissocier ces deux définitions. Qui se porterait garant d'un projet qu'il n'approuve pas ?

Chacun d'entre vous ici est au courant de la problématique du dérèglement climatique. Pas plus tard qu'hier, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) tirait la sonnette d'alarme sur les ondes de notre radio nationale. Dans leur rapport, l'on peut lire : « Nous avons besoin d'une transformation radicale des processus et des comportements ».

Devant ce même Conseil, le 14 mai 2020, j'avais lu un texte sur l'importance pour notre Commune de se réinventer. Le tourisme 4 saisons est un premier pas mais ne s'attaque qu'au symptôme du réchauffement climatique, à savoir le manque d'enneigement. Nous devons nous attaquer aux causes du réchauffement qui sont les émissions de CO₂. Pour cela, nous devons trouver des alternatives à notre modèle économique basé sur le tourisme de masse.

Pour ces raisons, je considère que ce projet de nouveau télésiège ne va pas dans la bonne direction et que par conséquent, la Commune ne devrait pas donner son appui à ce projet. Autrement dit, ne pas le cautionner.

Madame Joan GALLMEIER fait part de son constat suivant :

Cette proposition d'installer un nouveau télésiège Choulet – Crête du Fer découle logiquement du projet Alpes Vaudoises 2020 accepté par le Conseil d'Etat vaudois en 2015.

TLML SA est une entreprise profitable, contrôlée financièrement par un audit et donc considérée fiable. Le cautionnement n'est pas un investissement mais est plutôt considéré comme une formalité facile et nécessaire pour aider notre économie locale à prospérer. Mais attention, en cas de problème, la Commune pourrait très bien se retrouver dans la situation d'être entièrement responsable de cette somme cautionnée.

Actuellement, nous vivons une période historique où tout ce que nous avons connu et tout ce sur quoi l'on s'est appuyé est en train de changer. Dans un monde atteint par le changement climatique, nous ne pouvons pas considérer que le ski va d'office continuer à être notre pilier économique fiable et infaillible. Je sais que la saison hivernale 2020 – 2021 a été financièrement l'une des meilleures. En principe, les stations d'hiver qui s'en sortiront le plus longtemps sont celles qui se situent en haute altitude. Le domaine skiable de Leysin n'en fait malheureusement pas partie.

Cependant, neige ou non, la Suisse s'est engagée à diminuer ses émissions de CO₂ de moitié d'ici à l'horizon 2030, autant dire demain. Cet investissement de TLML SA, cautionné par la Commune va se répercuter sur une période qui va beaucoup plus loin que 2030. Personne ne peut ici présent imaginer quelles seront réellement les effets climatiques et les crises à venir d'ici 2030 et quels en seront les impacts sur l'économie mondiale. S'y ajoute encore la baisse de la moitié des émissions avec des conséquences économiques difficiles à estimer. Je vous rappelle que toute activité économique dans notre monde actuel est étroitement lié à des émissions de CO₂. Baisser de moitié les émissions pourrait alors dire également baisser drastiquement notre économie. Quelles en seront les conséquences sur le tourisme et l'économie en général ? Personne ne peut le prédire avec certitude. Mais ce que nous savons avec certitude est que le futur sera beaucoup plus pénible que le présent. Nous ne pouvons pas faire des investissements

ou cautionner ceci sans tenir compte de cette problématique. Par contre, nous devons rapidement diversifier notre économie locale et la rendre le plus indépendante possible des énergies fossiles et des potentielles crises internationales à venir.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, répond simultanément aux deux interventions qui débattent des mêmes sujets. Cela n'engage que lui mais il se dit positif et réaliste. Il est tout à fait conscient qu'il est important de trouver des solutions aux problématiques du tourisme hivernal, du CO₂ et de l'économie. Certes, nous ne serons pas forcément toujours d'accord sur les méthodes et le type de solutions à mettre en place. A ce propos, les rapports d'experts concernant la façon de diminuer les émissions de CO₂ sont divergents.

Vous êtes fidèles et loyaux à vos philosophies et vos visions de la vie. La Municipalité est également fidèle à sa stratégie. Cependant, le Conseil communal doit aussi être fidèle aux décisions qui ont été prises. Il rappelle que le programme Alpes vaudoises 2020 a été accepté tant par le Conseil d'Etat que le Conseil communal et ceci par deux fois.

La 1^{ère} fois avec la signature de la convention avec Pro Natura Vaud à fin 2018 dans laquelle il est stipulé toutes les mesures compensatoires nécessaires permettant la réalisation, entre autres, de l'installation de Choulet – Crête du Fer. La construction de ce télésiège est clairement mentionnée dans cette convention, qui a été acceptée par le Conseil communal.

La 2^{ème} fois, lorsque le Conseil a accepté le plan partiel d'affectation intercommunal validé en mai 2019 et qui mentionne déjà les projets prévus au niveau touristique. Sans ces deux documents, ce préavis de cautionnement n'aurait jamais été soumis au Conseil communal. L'on ne fait que terminer ce que l'on a commencé durant cette législature.

Par ailleurs, tout prêt cantonal doit systématiquement être cautionné par une commune. Certes, il existe toujours un risque et c'est pour cette raison que le Contrôle cantonal des Finances se charge de la surveillance financière des deniers publics mais également des entreprises qui sont cautionnées. Les risques sont donc mesurés.

Il faut souligner que ce télésiège n'est pas à proprement parler une nouvelle installation puisqu'elle reste sur le tracé actuel. Le télésiège actuel, en fonction depuis plus de 40 ans est obsolète et inexploitable. Il sera remplacé par un débrayable quatre places. Il s'agit donc simplement d'un entretien.

On parle d'un remboursement sur 20 ans parce que le cautionnement est dégressif. En cas de remboursement plus rapide, le cautionnement diminuera également plus vite. L'Assemblée est encouragée à accepter ce préavis, tout en précisant qu'il ne faut pas tout mélanger et que la Municipalité ne met pas de côté la problématique du climat et du CO₂. Il s'agit de boucler le programme Alpes Vaudoises 2020 avec la construction de cette dernière installation.

Monsieur le Syndic précise encore que la problématique du climat et du CO₂ fera très certainement partie du programme de législature 2021 – 2026.

Monsieur Blaise HEFTI estime qu'en ce qui concerne les stations de ski, Leysin n'est pas dans une situation favorable mais si l'on constate que d'autres stations telles que les alpes jurassiennes ou fribourgeoises de plus basse altitude devraient déjà se remettre en question, Leysin a encore un certain avenir. Mais il ne faut pas se leurrer et croire que nous aurons de la neige en suffisance encore des centaines d'années. Toutefois, nous avons encore une chance de tirer notre épingle du jeu. Il pense que le développement des remontées mécaniques ne sera plus axé uniquement sur la neige, mais également

sur le VTT, la randonnée pédestre ou d'autres activités qui pourraient être mises en place. L'utilisation innovante de ces infrastructures pourrait être une belle diversification touristique et favorable au développement économique.

L'accroissement de la population en Suisse est une problématique mais nous ne pourrions pas stopper cette progression qui va de pair avec une augmentation des émissions de CO₂. Il sera nécessaire de trouver un équilibre, mais il ne faut pas mélanger cette problématique avec la construction de cette nouvelle installation.

Il recommande de soutenir ce projet et d'accepter ce cautionnement. TLML SA a prouvé jusqu'à ce jour qu'elle était capable de suivre les projets et d'honorer les remboursements dans les temps voulus.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder la caution de la Commune de Leysin pour les dépenses d'investissement à savoir fr. 2'450'000.-- pour les prêts sans intérêt et fr. 1'960'000.-- pour les avances de fonds de la part des banques,
2. de cautionner de manière dégressive ces emprunts sur toute la durée, soit 20 ans,
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération proposée.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées avec les résultats suivants :

Pour : 26
Contre : 5
Abstentions : 1

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 5/2021 : CAUTIONNEMENT COMMUNAL DU PRÊT ACCORDÉ PAR LA BANQUE RAIFFEISEN DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN BIG AIR BAG

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC rappelle que lorsque la commission ad hoc s'était réunie il y a deux ou trois ans pour étudier ce projet, une mention avait été faite concernant l'aspect esthétique de la tour du Big Air Bag. Il profite de cette occasion pour renouveler cette demande afin que cette tour soit la plus élégante et la moins laide possible ou tout du moins qu'elle s'intègre au mieux dans l'entrée du village, ce qui, à son avis, est très important pour nos hôtes et l'image de marque de la Commune.

Madame Noémie ISENSCHMIED prend bonne note de cette remarque et assure qu'elle la transmettra au Conseil de Fondation en charge de l'implantation du Big Air Bag.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder la caution de la Commune de Leysin pour les dépenses d'investissement à savoir fr. 192'000.-- pour le prêt accordé par la Raiffeisen dans le cadre des travaux d'aménagement d'un Big Air Bag,

2. de cautionner de manière dégressive cet emprunt sur toute la durée, soit 10 ans,
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en relation avec l'opération proposée.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées avec les résultats suivants :

Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 2

8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 6/2021 : SDIS ALPIN – RÉVISION DU RÈGLEMENT ET MODIFICATION DES TARIFS D'INTERVENTION

Monsieur Frédéric MOREROD, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accepter la modification de la convention sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS),
2. d'accepter le Règlement de l'entente intercommunale du SDIS et son tarif.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 7/2021 : CREATION D'UNE ZONE 30 KM/H DANS LE CENTRE HISTORIQUE ET COLLEGE LE SUCHET

Madame Corinne BLANCHARD, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC souligne que ce qui pouvait paraître impensable à un instant "t" peut apparaître comme une simple formalité 16 ans plus tard.

Monsieur Jean-Marc UDRYOT souhaite corriger des propos qu'il a tenus en présence de certains d'entre vous. Cela concerne la fermeture des routes à la circulation et uniquement ouvertes pour les riverains. Il est clair qu'il y a une modification de la signalisation, la priorité de droite est réinstaurée mais la route reste accessible uniquement pour les riverains.

Il reprend les propos de Monsieur Jean-Daniel Champagnac et relève qu'il est facile de parler de l'instant "t" mais que l'instauration d'une zone 30 km/h est loin d'être simple.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de fr. 63'000.-- pour la mise en place d'une zone 30 km/h dans le centre historique et collège Le Suchet,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante, ou cas échéant, par un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de fr. 48'500'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 8 décembre 2016, plafond utilisé au 31 décembre 2020 à hauteur de fr. 34'082'348.--,
3. d'amortir cet investissement sur 10 ans dès le budget 2023.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées avec les résultats suivants :

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 1

10. NOMINATION(S)

Aucune.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Madame Noémie ISENSCHMIED :

BIG AIR BAG

Les travaux de construction ont débuté et se termineront à fin novembre prochain. Des tests seront réalisés courant décembre avec mise en activité dès janvier 2022.

Le Canton soutient largement ce projet par un financement à fonds perdus dans le cadre de la Loi sur l'Appui au Développement Economique (LADE), tout comme Swiss-Ski, le fonds du Sport Vaudois et la Confédération par les fonds de « Conception des installations sportives d'importance nationale » (CISIN).

La Commune a financé des études et le Conseil communal a accepté, à l'instant, un cautionnement communal pour un prêt accordé par la Banque Raiffeisen. Le budget total de ce projet s'élève à un peu plus de 2 millions de francs.

En 2022, Leysin devrait accueillir les Championnats du monde juniors Park & Pipe. Les compétitions dans les disciplines slopestyle, big air et half-pipe (ski et snowboard) sont prévues du 6 au 13 mars. C'est une excellente opportunité pour notre station, suite aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020, de se positionner sur la carte mondiale Freestyle et de la jeunesse. A noter encore qu'un financement d'environ CHF 400'000.— doit être trouvé pour organiser cette manifestation.

Monsieur Jan SANDEN :

PUMPTRACK

En raison des conditions météorologiques, le chantier a débuté au ralenti par l'abattage des arbres, le montage d'un mur et une palissade. Les échéances sont respectées et le voisinage, qu'il remercie au passage pour sa collaboration, est satisfait.

Le Beach Volley qui a été déplacé à l'Ouest sera utilisable dès la semaine prochaine.

L'entreprise VeloSolutions a entrepris le modelage du Pumptrack. Ce concept très prometteur sort de l'ordinaire. L'entreprise est très enthousiaste car ce projet est différent de ce qu'elle a réalisé jusqu'à ce jour. Cette infrastructure va certainement attirer de nombreux visiteurs de par son originalité.

L'ouverture du Pumptrack prévue début juillet a été repoussée au 15 juillet et l'inauguration aura lieu le 4 septembre prochain.

Monsieur Daniel NIKLES :

ASSAINISSEMENT DU STAND DE VEYGES

Afin de limiter la pollution liée au plomb, des caissons récupérateurs de balles ont été posés sur l'installation de tir à courte distance.

PREAVIS NO 12/2020 - RENOVATION DU CENTRE SPORTIF DE CRETTEX-JAQUET

Le planning est respecté. Les études énergétiques ont permis de déterminer le choix des moyens de production de froid pour la patinoire et le curling. D'importantes économies d'énergie pourront être réalisées principalement en terme d'eau chaude sanitaire et de chauffage. Une fouille va être réalisée prochainement pour la pose d'un câble qui permettra de consommer l'énergie produite par les cellules photovoltaïques du Collège Le Suchet.

Toutes les demandes de subventions ont été déposées et finalement les budgets sont maîtrisés. Il tient à relever l'excellente coordination et motivation des divers ingénieurs de ce projet, qui se révèle être d'une haute technicité.

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

REFECTION DES CHEMINS AGRICOLES – ETAPE II - CHEMIN DE L'HORIZON

Suite au préavis que le Conseil communal a accepté en 2018, les travaux ont débuté depuis une quinzaine de jours sur le chemin de l'Horizon. Ce dernier devrait être rendu à la circulation d'ici à fin août 2021.

La réfection du chemin de Prafandaz d'Enhaut débutera à la mi-août pour se terminer, si tout se déroule comme prévu, à la fin octobre 2021.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

POINT DE SITUATION - PROGRAMME DE LEGISLATURE 2016 – 2021

Certains objectifs ont été atteints, d'autres doivent encore être travaillés ou modifiés. Le concept était d'avoir une offre touristique et sportive remodelée (4 saisons), une visibilité du Campus (écoles internationales) et également une promotion active dans le domaine de la santé.

Monsieur le Syndic commente la présentation Powerpoint, jointe au présent procès-verbal.

PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AIGLE-LEYSIN

- Toutes les conventions financières entre l'Office fédéral des transports (OFT), le Canton, les Transports publics du Chablais (TPC) et la Commune sont signées.

- La clé de répartition de base pour les montants engagés jusqu'à la fin des études s'articule de la manière suivante : 76% à charge de l'OFT, 12% à charge du Canton et 12% pour la Commune. A noter que l'OFT participe également au financement des études concernant la liaison verticale, s'agissant d'une seule et même gare à la Place du Marché.
- Des études de flux ont été sollicitées. Ces dernières n'ont pas encore été analysées par la Municipalité. Par ailleurs, un questionnaire sur la mobilité sera distribué aux hôtes et touristes durant l'été et un second à l'attention des résidents durant l'automne.
- Une campagne de sondages des terrains sera réalisée d'ici à l'automne et les personnes concernées par ces derniers seront contactées individuellement avant le début des travaux.
- La Commune a déposé une demande de subvention auprès de l'Etat de Vaud afin d'étudier la conception d'un HUB, point central où se regroupent toutes sortes de communications (gares Place du Marché, Village et Place Large). Cela concerne aussi bien les parkings voitures (P+R), vélos (B+R) ou les 2 RM (roues motrices).
- Une information spéciale sera communiquée lors de la séance du Conseil communal du 30 septembre. Il encourage toutes celles et ceux qui ne seront plus membres du Conseil de venir dans le public.
- Dans le courant de l'automne, une édition spéciale du journal « Le Leysenoud » sera entièrement consacrée à la mobilité avec les projets de prolongement du train et de la liaison verticale. Il est indispensable d'informer la population.

PASSERELLE DE LA PLACE LARGE

La passerelle a été fermée à toute utilisation et va être démolie car il n'est plus possible de la remettre en état. Une solution provisoire a été mise en place avec un marquage pour piétons le long de la route, solution qui n'est absolument pas idéale, encore moins en hiver.

Il n'est pas envisageable de réinvestir 1 ou 2 millions pour sa reconstruction au vu des divers projets qui se profilent dans ce secteur, notamment avec le HUB. Toutefois des réflexions seront menées afin de trouver la meilleure solution pour le début de la saison d'hiver.

OFFICE POSTAL DE LEYSIN

Ce sujet fera l'objet d'un article dans la prochaine édition du journal « Le Leysenoud ». L'avenir de la poste de Leysin n'est plus remis en cause. L'office continuera à être exploité sous sa forme actuelle, jusqu'à nouvel avis. En effet, depuis l'an dernier, une interrogation planait sur l'avenir de la poste leysenoude. La Poste Suisse avait envisagé la possibilité de transformer l'office situé au centre du Village, au profit d'une filiale en partenariat (services postaux intégrés dans un commerce de détail comme c'est le cas aux Mosses avec l'office du tourisme).

La Municipalité s'est battue contre ce projet avec entre autres arguments notre destination touristique et la présence des écoles internationales. La Poste s'est donc rendue à l'évidence qu'il n'était pas possible de répondre à la demande par le biais d'une filiale.

ROUTE CANTONALE (RC) 709

Depuis de nombreuses années, la Municipalité étudie l'opportunité de corriger le tracé non conforme aux normes de la Loi sur la circulation routière et de sécuriser le trottoir

depuis Crettaz jusqu'à l'entrée de Leysin. Le projet prévoit l'aménagement d'un cheminement piétons et cyclistes en amont, l'abattage des arbres malades et la plantation d'un nouvel alignement d'érables.

Ce projet a été développé en collaboration avec le Canton et présenté à la trentaine de riverains propriétaires situés en amont et aval de la route. Une enquête publique devrait normalement débiter en juillet prochain. La Municipalité a estimé opportun d'informer en premier lieu les riverains, étant donné que les talus de bord de route nécessitent une expropriation. Des discussions avec les propriétaires des terrains sont en cours pour des indemnités ou échanges de terrains

MOT DU SYNDIC – FIN DE LEGISLATURE

La Municipalité a déposé 57 préavis en 5 ans et le Conseil communal a validé des dépenses pour environ CHF 15'600'000.-- qui, dans les grandes lignes, concernent les projets suivants :

- Rénovation du centre sportif de Crettex-Jaquet – CHF 5'000'0000.--
- Mobilité - CHF 3'100'000.--
- Infrastructures communales (réaménagement de la rue du Village, éclairage, etc..) - CHF 2'600'000.--
- Améliorations foncières - CHF 1'800'000.--
- Alpages - CHF 1'000'000.--

Il remercie l'ensemble du Conseil pour la collaboration franche loyale et honnête qui a prévalu durant ces 5 années. Il espère que cela perdurera. Il n'est pas nécessaire d'être toujours d'accord mais l'esprit de collaboration est important et il faut chercher des solutions en tenant compte de la sensibilité de chacun. La discussion permet toujours de trouver des solutions pour le bien-être du plus grand nombre, c'est cela qui est important.

Il remercie également Monsieur Jan SANDEN qui a décidé de ne pas se représenter après une législature de 5 ans. Il souligne le plaisir qu'il a eu de travailler à ses côtés et sa sensibilité incroyable. Il lui souhaite bon vent et de bonnes vacances.

Des applaudissements nourris lui sont adressés.

Monsieur le Syndic tient à remercier également le personnel communal. La Municipalité, le Conseil communal et la population ne disposent d'aucun service public sans ces hommes et ces femmes. Ils sont parfois cloués au pilori mais font toujours du bon travail. Ils répondent présent lorsqu'il faut déneiger, ramasser les ordures ou lorsqu'il s'agit de refaire un mur. Ils méritent donc vos applaudissements.

12. INTERPELLATIONS

Aucune.

13. POSTULATS

Aucun.

14. MOTIONS

Aucune.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC revient sur une convention signée avec Pro Natura Vaud concernant le fauchage des talus qui stipule qu'en présence d'espèces rares, les fauches ne doivent pas être faites avant le 15 juin en tenant compte de certains critères. Dire que la fauche ne doit pas être faite avant le 15 juin ne veut pas forcément dire que l'épareuse doit passer le 16 juin à 8h00. Cela peut attendre un peu, en particulier lorsque l'on voit une prairie fleurie qui ferait le bonheur des photographes, qui fait l'image de la Suisse telle qu'on l'imagine de l'étranger... de belles fleurs, une prairie, des vaches, le Pic Chaussy et l'épareuse qui passe sur les abeilles en train de butiner et sur des espèces que l'on sait rares et qui pourraient tranquillement finir de fleurir. L'on n'est pas à 10 jours près.

Monsieur Jan SANDEN prend note et fera part de ces remarques. Il relève toutefois que les services communaux doivent débroussailler et faucher toutes les parcelles communales en tenant compte de la météo. Il faut parfois profiter de l'herbe sèche pour accomplir le travail car l'herbe mouillée complique la tâche.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une verrée est offerte au terme de cette séance afin de fêter dignement cette fin de législature.

Par ailleurs, il rappelle la tradition qui veut que les jetons de présence de la dernière séance avant l'été soient versés à une association ou société locale qui en aurait besoin ou qui se singularise par des mérites spécifiques. Il rappelle que ce don n'est pas une obligation et que chacun a la liberté de requérir le versement de son jeton de présence pour cette séance. Cette année, il propose de soutenir la société de Jeunesse Edelweiss qui, lors du confinement lié à la pandémie, s'était impliquée dans la livraison à domicile.

Il salue et prend congé des 13 personnes qui ne siégeront plus lors de la prochaine législature. Il les remercie très chaleureusement pour leur implication au service de la communauté. Mettre son temps et ses talents pour faire évoluer la chose publique locale n'est pas facile et on n'en est pas forcément remercié, même à la Municipalité. C'est un échelon primordial de la vie de communauté avec ses divergences et sa recherche permanente du consensus qui fait que notre pays avance en bonne démocratie.

Sous les applaudissements, il prend congé des Conseillères et Conseillers qui nous quittent en les remerciant vivement pour leur engagement. Il donne rendez-vous à la cérémonie d'assermentation dans cinq jours à celles et ceux qui continueront.

Au nom du Conseil, il adresse également un au revoir à Monsieur Jan SANDEN qui a mis son énergie proverbiale et ses talents au service de la Municipalité durant cinq ans. Il a été plus ou moins à la fête avec les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 puis à l'ouvrage en pilotant les travaux. *« Jan la Commune te dit merci pour tout ce que tu as accompli et te souhaite une bonne suite d'activités dans notre beau village »*. Monsieur le Président lui offre un présent composé de produits du terroir, sous les applaudissements de l'Assemblée.

Après 40 ans de bons et loyaux services, Madame Ariane CART met un terme à sa fonction de huissière. Monsieur le Président lui adresse ces quelques mots :

Chère Madame Cart,

Vous achevez ce soir vos 40 ans d'activité comme huissière du Conseil communal, cela fait huit législatures. Vous en avez vu des personnes à faire asseoir sur les chaises peu maniables de la Maison de Paroisse. Vous en avez entendu des préavis, des rapports, des interpellations. Vous avez même fait l'expérience de la stérilisation des micros pour éviter que nos paroles ne polluent l'atmosphère. Toujours agréable, avec votre charme discret, vous avez fidèlement préparé, accompagné et conclu nos séances lors desquelles vous avez servi deux dizaines de présidentes et présidents du Conseil, deux centaines de Conseillères et Conseillers communaux.

Chère Madame, un grand merci pour votre aimable et fiable service tout au long de ces années. La Commune vous offre une brassée de bons des Commerçants et Artisans de Leysin et les Groupes politiques et moi-même avons le plaisir de vous fleurir avec quelques petites friandises.

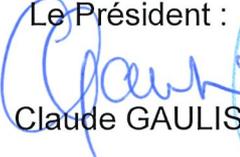
Elle est chaleureusement applaudie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire est priée de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 34 personnes.

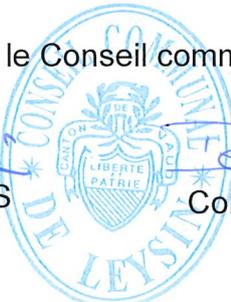
Monsieur le Président vous remercie de votre présence et vous souhaite une bonne fin de soirée et vous invite à partager le verre de l'amitié. L'Assemblée est close et la séance levée à 21h45.

Leysin, le 24 juin 2021

Pour le Conseil communal :

Le Président :  Claude GAULIS

La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

The seal of the Commune of Leysin is circular and features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with a cross in the center. The words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' are inscribed on the shield. The outer ring of the seal contains the text 'COMMUNE DE LEYSIN' and 'CONSEIL COMMUNAL'.

Annexe : Programme de législature 2016 – 2021 – présentation point de situation